

Directives de la Fédération suisse de vol libre (FSVL) concernant l'examen d'aptitude pour l'extension de la licence officielle de pilotes de vol libre, catégorie parapente «speedflyer»

APPENDICE 1: Examen pratique

1. Généralités

L'examen partiel théorique pour l'extension de la licence officielle de pilotes de vol libre catégorie parapente «speedflyer» consiste à effectuer un parcours (épreuve) comportant plusieurs épreuves partielles.

L'examen partiel théorique est considéré comme réussi si toutes les épreuves partielles exigées du parcours ont été réussies au cours d'une manche. Si l'épreuve n'est pas réussie, le candidat peut la répéter une fois.

2. Epreuve

Le parcours à effectuer est marqué sur le terrain. Il comprend les épreuves partielles «départ» et «atterrissage dans la cible» ainsi que, au minimum, une épreuve partielle supplémentaire parmi celles listées ci-après. Le déroulement exact de ce parcours, à ski et en vol, est notifié au candidat par l'examineur lors de la discussion préalable à l'examen.

Départ

Le candidat est capable de maîtriser son aile de manière à pouvoir décoller d'un endroit déterminé en la contrôlant et en évitant tout autre contact avec le sol.

Kite

Le candidat skie sous son aile ouverte en position kite dans le secteur prescrit. A l'intérieur de cette zone, le stabilo de la voile ne doit pas dépasser la hauteur de hanche du pilote.

Touch and Go

Le toucher de pente est autorisé seulement dans un endroit déterminé et uniquement avec les skis.

Slalom

Chaque porte doit être passée correctement soit sur les skis soit en volant.

Riding

Le candidat franchit un passage du terrain sous son aile ouverte et sans décoller du sol.

Atterrissage dans la cible

Atterrissage et freinage contrôlé en un lieu défini. Jusqu'à l'arrêt complet, seuls les skis doivent toucher le sol.

Pour que l'examen soit réussi, toutes les épreuves partielles doivent être effectuées dans les secteurs imposés et le parcours exécuté sans interruption.